



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, ET LE DIX-HUIT JUIN À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Sabine SERRANO, Mme Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, Mme Morgane CASTAN, M. Bastien VALENTE, Mme Omayra FOLGADO, M. Patrick COMTE, Mme Angélique RETZER, M. Sébastien MERADI, Mme Karine SOULET, Mme Carole BICHAREL, M. Jérôme MARMOTAN, Mme Sonia MARY, M. Joël DEYDIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : M. Grégory ROMAN qui a donné pouvoir à Mme Omayra FOLGADO pour voter en son nom ; Mme Martine COLOMINA qui a donné pouvoir à M. Stéphan LAUTHIER pour voter en son nom ; M. Didier DAVID qui a donné pouvoir à Mme Angélique RETZER pour voter en son nom ; M. Camille RIQUIER qui a donné pouvoir à Mme Sonia MARY pour voter en son nom ; Mme Amandine VINCART qui a donné pouvoir à M. Joël DEYDIER pour voter en son nom.

Mme Omayra FOLGADO est désignée, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, secrétaire de séance

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
23	18	23

DATE DE LA CONVOCAION

12/06/2026

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

12/06/2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2026-052 : FIXATION DES TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET TARIFS DE VENTE DE LIVRES/CLE USB

Vu la délibération n°2023-056 du 26 octobre 2023 approuvant la fixation des tarifs de location des salles communales et tarifs de vente de livres/clé USB.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est régulièrement sollicitée par des administrés pour la mise à disposition de salles communales en vue de l'organisation de réunion. Afin de répondre à cette demande, il propose de créer un nouveau tarif de location adapté à ce type d'utilisation.

Par ailleurs, dans un souci de simplification et de meilleure gestion administrative, Monsieur le Maire propose d'abroger la délibération n°2023-056 du 26 octobre 2023. Il précise que les modalités et conditions d'utilisation des salles communales, précédemment définies dans cette délibération, feront désormais l'objet d'un arrêté municipal et seront intégrées à la convention de location des salles.

Les autres dispositions prévues par la délibération n°2023-056 du 26 octobre 2023 demeurent inchangées et sont reprises dans la présente délibération.

A - Tarifs de location :

Salles	Piscine	des Fêtes	Associations	Fontaine
Capacités d'accueil	100	284	50	50
TARIFS				
Usagers non domiciliés à Meynes	750 €	2 000 €		
Usagers domiciliés à Meynes	250 €	500 €	150 €	
Associations loi 1901 dont le siège est sur la Commune au-delà des trois occupations gratuites	150 €	250 €		
Associations loi 1901 dont le siège est sur la Commune et après accord de la municipalité pour leurs activités hebdomadaires PLUS trois mises à disposition gratuites pour des manifestations liées à l'objet de l'association le week-end sous réserve de disponibilité	Gratuit	Gratuit		
La salle de la Fontaine pourra être louée aux organismes Socioprofessionnels pour l'organisation de réunion de travail ou commerciaux (accueil de clientèle) à la demi-journée (matin et ou après-midi)				50 € demi-journée
La salle des associations pourra être louée aux administrés de la commune pour l'organisation de réunion à la demi-journée (matin ou après-midi) sous réserve de disponibilité.			100 € demi-journée	

B – Cautions relatives aux locations

Le montant de la caution varie selon la salle louée et est exigible pour chaque location, si plusieurs demandes sont déposées.

Salles	Piscine	des Fêtes	Associations	Fontaine
TARIFS				
<u>Usagers non domiciliés à Meynes</u> En cas de dégradation	1 000 €	3 000 €		
<u>Usagers domiciliés à Meynes</u> En cas de dégradation	500 €	1 500 €	300 €	
Pour le nettoyage et l'entretien	300 €	300 €		
Blocage limiteur d'intensité sonore et/ou coups de poing électrique		500 €		
Les associations loi 1901 de la commune doivent fournir une attestation d'assurances en responsabilité civil				

Vente de livre et clé USB

- Le prix de vente du livre « MEYNES, son histoire de ses origines à nos jours » est fixé à 23 €
- Le prix de vente d'un film et diaporama « les Années Corso » portant sur les traditions de Meynes sur clé USB est fixé à 20 €.

Madame Amandine VINCART et Monsieur Joël DEYDIER propose à l'assemblée l'amendement suivant :

« Les salles municipales pourront être ouvertes aux candidat(e)s pour une réunion publique pendant les périodes de campagne électorale, européenne, nationale, régionale, départementale.

Pour les élections municipales, cette ouverture sera gratuite pour chaque liste à raison de trois réunions par liste et cela dans les trois mois qui précèdent le scrutin »

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, **PAR VINGT ET UN VOIX POUR ET DEUX VOIX CONTRE (Mme Amandine VINCART, M. Joël DEYDIER)**

DIT que l'amendement proposé en séance par Madame Amandine VINCART et Monsieur Joël DEYDIER est **REJETÉ**.

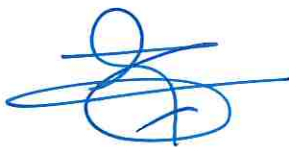
ABROGE la délibération n° 2023-056 du 26 octobre 2026 portant fixation des tarifs et modalités de location des salles communales et tarifs de vente de livres/clé USB.

ADOpte les tarifs proposés pour la location des salles / vente de livre / vente clé USB et reproduction photographique.

AUTORISE le maire à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER

